



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20200730-BUR-AG-20-016-  
DE  
Date de télétransmission : 07/08/2020  
Date de réception préfecture : 07/08/2020

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 30 juillet 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni par visio-conférence, sur convocation électronique en date du 24 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO di BORGIO.

**PRESENTS** : Louis POZZO DI BORGIO, Guy ARMANET, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI

**ABSENTS** : Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Volants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO constate le quorum ouvre la séance.

Bureau du 30 juillet 2020

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 30 avril 2020 fixant les modalités d'organisation du Bureau communautaire par visioconférence ;

Considérant le projet de convention cadre d'action économique territoriale 2019-2022 entre l'Agence de Développement Economique de la Corse, la Collectivité de Corse et la CAB, approuvée par le Conseil Communautaire du 14 novembre 2019 ;

Vu les rapports d'activité 2019 transmis par ADIE et CAPI ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**  
**(A l'unanimité)**

- D'attribuer une subvention de 25 000 € à l'ADIE pour l'exercice 2020 ;
- D'attribuer une subvention de 45 000 € à Corse Active Pour l'Initiative pour l'exercice 2020 répartie comme suit :
  - o 35 000 euros pour le fonctionnement de CAPI
  - o 10 000 euros pour le fonds d'intervention du DLA de Corse

**AUTORISE**

Le Président à signer les conventions de financement et tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**